



Conseil de sécurité

Cinquantième année

3524^e séance

Lundi 24 avril 1995, à 16 h 55

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Kovanda	(République tchèque)
<i>Membres :</i>	Allemagne	M. Graf zu Rantzau
	Argentine	M. Zawels
	Botswana	M. Legwaila
	Chine	M. Li Zhaoxing
	États-Unis d'Amérique	Mme Albright
	Fédération de Russie	M. Sidorov
	France	M. Mérimée
	Honduras	M. Martínez Blanco
	Indonésie	M. Wibisono
	Italie	M. Casardi
	Nigéria	M. Ayewah
	Oman	M. Al-Khussaiby
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir David Hannay
	Rwanda	M. Bakuramutsa

Ordre du jour

La situation concernant le Rwanda

Création d'un tribunal international pour juger les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais présumés responsables de telles violations commises sur le territoire d'États voisins

Établissement de la liste des candidats aux charges de juge au tribunal international pour le Rwanda

La séance est ouverte à 16 h 55.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant le Rwanda

Création d'un tribunal international pour juger les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais présumés responsables de telles violations commises sur le territoire d'États voisins

Établissement de la liste des candidats aux charges de juge au tribunal international pour le Rwanda

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/1995/325, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré lors des consultations préalables du Conseil.

La liste de noms suivante sera ajoutée au dispositif du projet de résolution contenu dans le document S/1995/325 sous sa forme provisoire : Aspegren, Lennart, de la Suède; Haugh, Kevin, de l'Irlande; Kama, Leity, du Sénégal; Khan, T. H., du Bangladesh; Mainga, Wamalungwe, de la Zambie; Ostrovsky, Yakov, A., de la Fédération de Russie; Pillay, Navanethem, de l'Afrique du Sud; Razafindralambo, Edilbert, de Madagascar; Sekule, William H., de la République-Unie de Tanzanie; Stoltz, Anne Marie, de la Norvège; Toman, Jiri, de la République tchèque et la Suisse; Williams, Lloyd G., de la Jamaïque et Saint-Kitts-et-Nevis.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objections, je vais maintenant mettre le projet de résolution aux voix.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Argentine, Botswana, Chine, République tchèque, France, Allemagne, Honduras, Indonésie, Italie, Nigéria, Oman, Fédération de Russie, Rwanda, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution a été adopté à l'unanimité en tant que résolution 989 (1995).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé le stade actuel de l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour.

La séance est levée à 17 heures.